RÉTRO VISEUR

DÉCOUVERTE
RENAULT VIVA GRAND SPORT COUPÉ 1939
P. 66

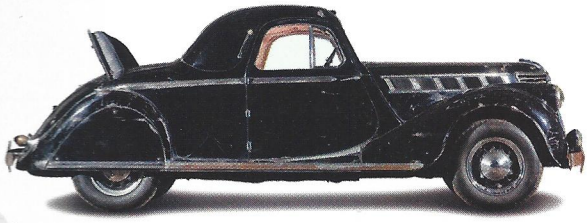

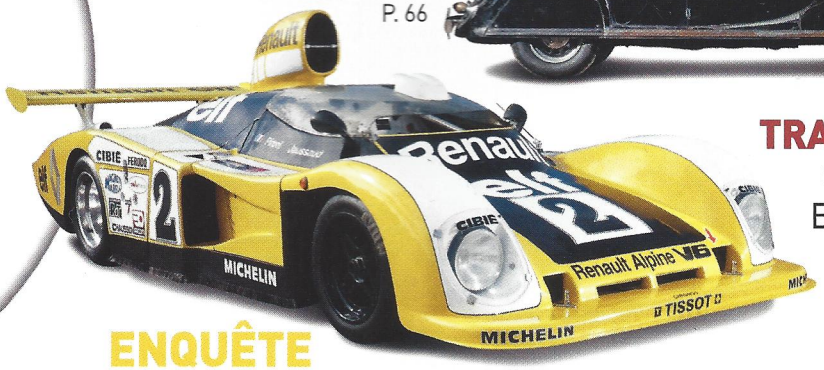

TRAJECTOIRE
CHEVROLET BEL AIR 1957
P. 60

ENQUÊTE
COMMENT RENAULT EST PASSÉ DU MANS À LA F1 P. 96

RÉTROVISEUR - NUMÉRO 335 - JUILLET/AOÛT 2017

DESIGN
NUMÉRO SPÉCIAL MARCELLO GANDINI

Faites le plein de Cox !

- Genèse : l'enfant de la guerre
- Match : Cox 1951 vs Cox 1971
- Rare : le cabrio Hebmüller 1949
- Insolite : la Formule Vee

ÉDITIONS LVR
ISSN 0992 - 5007 ••• F : 5,80 € - DOM : 6,80 € - BEL : 6,40 € - CH : 11,60 FS - CAN : 11 $CAN - AND : 5,80 € - ESP : 6 € - GR : 6 € - ITA : 6,30 € - LUX : 6,20 € - NL : 7,50 € - PORT : 6,80 €
L 14828 - 335 - F: 5,80 € - RD

Communiqué

Dénouement du procès pour la détention de la marque Facel Véga

Amicale Facel Vega

L'Amicale Facel Véga fondée en 1975 est détentrice de la marque Facel Véga prés l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) depuis 1980 puis ultérieurement prés l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Industrielle) en nominal (le nom) et en semi-figuratif (le sigle) sous plusieurs classes, notamment en classe 12 (fabrication automobile et pièces détachées).

Outre les droits nationaux et européens (selon la convention de Madrid), l'Amicale Facel Véga a étendu ses droits en Chine.

L'Amicale Facel Véga c'est : 650 membres, 10 délégations internationales, trois-quarts du parc survivant, présence à toutes les grandes manifestations, pôle édition (Prix *Bellecour* 2012), refabrication de pièces détachées spécifiques...

En 2013, la société « Facellia Automobiles » décide de traduire en justice l'Amicale Facel Véga en déchéance de détention de marque et dépôt frauduleux du nom Facel Véga.

Près de quatre années de procédure furent nécessaires pour que l'Amicale Facel Véga puisse faire reconnaître pleinement ses droits. La société « Facellia Automobiles » fût déboutée en novembre 2016 de toutes ses demandes (cf. encart de la décision de justice par notre conseil Me Sylvie Benoliel). Jugement sans appel.

Il apparaît que d'autres clubs amis, détenteurs de leurs marques, aient eu des problèmes similaires ces dernières années.

Ceci parait logique compte-tenu du travail collectif effectué depuis plus de 40 ans par la FFVE et les clubs affilés portant très haut les couleurs et les valeurs du monde de l'automobile ancienne, mais créant ainsi une image très « désirable » dont certains rêvent de faire profit... une fois les fruits mûrs !

D'où les tentatives de captation de nos belles marques françaises.

L'on apprécie grandement un bureau ou un conseil organisé, une trésorerie saine, une comptabilité opposable à quiconque et une bonne défense.

Vivent nos belles marques !

D. Bel – *Délégué à la protection de la marque.*
G. Dufour – *Président.*

benoliel avocats

AMICALE FACEL VEGA c/ FACELLIA AUTOMOBILES
JUGEMENT DEFINITIF TGI DE RENNES – 7 NOVEMBRE 2016

Par acte du 3 octobre 2013, la société FACELLIA AUTOMOBILES a assigné l'AMICALE FACEL VEGA devant le Tribunal de grande instance de Rennes en déchéance des marques semi-figuratives FACEL VEGA n° 1719312 et n° 1719313 et en nullité de la marque verbale FACEL VEGA n° 13399728.

Par jugement du 7 novembre 2016, le Tribunal :

- a débouté la société FACELLIA AUTOMOBILES de l'intégralité de ses demandes,
- lui a interdit d'utiliser les signes FACELLIA et FACELLIA AUTOMOBILES à quelque titre que ce soit,
- l'a condamnée à verser à l'AMICALE FACEL VEGA la somme de 10 000 € pour contrefaçon, concurrence déloyale et parasitaire et celle de 7 000 € au titre des frais de procédure.

Le Tribunal a, en outre, fait droit aux demandes reconventionnelles de l'AMICALE FACEL VEGA et a ordonné :

- le transfert à son profit des marques FACELLIA n° 133994297 et n° 134010126,
- le retrait de la demande d'enregistrement de la marque FACEL VEGA n° 134000645 effectuée par la société FACELLIA AUTOMOBILES.

Aux termes de ce jugement, le Tribunal reconnaît que l'AMICALE FACEL VEGA fait un usage sérieux de la marque FACEL VEGA en permettant de maintenir en vie, dans le parc automobile roulant, les véhicules de la collection FACEL VEGA.

La société FACELLIA AUTOMOBILES n'a pas interjeté appel de ce jugement, devenu définitif.

CABINET BENOLIEL AVOCATS
Avocats à la Cour